



Décision n° 263 / 2024
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer :

- pour le bâtiment du service des Eaux à La Meslerie à Jonzac un contrat d'abonnement au réseau d'eau potable avec la société DALKIA à compter du 1 janvier 2024.

Fait à Jonzac,

Le

03 JUIN 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes

de la Haute - Saintonge

7, rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex